

CONSEIL MUNICIPAL

Séance Publique du

12 novembre 2013

Compte-rendu

Le **Conseil Municipal de la Commune de Poisy**, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique le **12 novembre 2013** à 20 heures, sous la présidence de Monsieur Pierre BRUYERE, Maire.

Date de Convocation : 5 novembre 2013

Présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice sauf MM Poncet, Suppo, Neuville, Fonteneau, Demolis, Bolon, Dury, Nehr et Héritier, excusés.

Pouvoirs ont été donnés par :

M. Neuville	à	M. Pellicier
M. Bolon	à	M. Santilli
Mme Héritier	à	Mme Brunier

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	:	29
Présents	:	20
Votants	:	23

Mme Laurence CUTTAZ est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 29 octobre 2013 est adopté à l'unanimité.

13-152 indemnités d'astreintes de déneigement pour les agents des services techniques municipaux

M. Santilli demande si ce système est adopté dans d'autres communes de l'agglomération. M. le Maire répond que les services se sont inspirés des dispositifs des autres communes en matière de déneigement. Il remercie le personnel technique pour son travail contentieux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu l'avis favorable du CTP en date du 05.11.2013,

- **Approuve** la proposition de modalités d'attribution d'astreintes pour déneigement au personnel technique, soit :

Mise en place :

- D'un régime d'indemnités astreinte « patrouilleur » (pour assurer la responsabilité de la garde, alerter et coordonner les agents intervenants), pour la semaine,
- D'un régime indemnités astreinte « intervenant » (pour effectuer en urgence le pré-salage et le déneigement de la voirie) pour les week-ends pour une équipe de 4/5 personnes (à définir en fonction des besoins du service) déclenché en fonction des alertes météo, selon les textes en vigueur.

Les barèmes sont les suivants :

- indemnité pour l'astreinte hebdomadaire du patrouilleur : 200 €
- indemnité pour l'astreinte de week-end (du vendredi 17h au lundi 08h) pour l'intervenant : 109,28 €

13-153 modification du temps de travail d'un adjoint technique seconde classe

M. le Maire explique qu'il est nécessaire d'augmenter le temps de travail d'un agent pour la préparation des repas à la cantine primaire de Brassilly compte-tenu des effectifs.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **Décide** de modifier au tableau des effectifs, à compter du 01.12.2013, un poste d'adjoint technique de 2nde classe, en l'étendant de 17,32/35^e à 18,11/35^e, en durée annualisée.

13-154 modification du temps de travail d'un adjoint technique seconde classe

M. le Maire explique qu'il est nécessaire d'augmenter le temps de travail d'un agent pour la préparation des repas à la cantine primaire de Brassilly compte-tenu des effectifs.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **Décide** de modifier au tableau des effectifs, à compter du 01.12.2013, un poste d'adjoint technique de 2nde classe, en l'étendant de 22,04/35^e à 22,84/35^e, en durée annualisée.

13-155 modification du temps de travail d'un adjoint technique seconde classe

M. le Maire explique qu'il est nécessaire d'augmenter le temps de travail d'un agent pour la préparation des repas à la cantine maternelle du chef-lieu compte-tenu des effectifs.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **Décide** de modifier au tableau des effectifs, à compter du 01.12.2013, un poste d'adjoint technique de 2nde classe, en l'étendant de 18,75/35^e à 20,22/35^e, en durée annualisée.

13-156 Cession à la commune de la parcelle AH 1567 appartenant à M. et Mme Ali KERBOUA

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve**, l'acquisition de la parcelle cadastrée section AH n°1567 d'une contenance de 25 m², sise Route de Charneuse, appartenant à M. et Mme Ali KERBOUA. La cession aura lieu à titre gratuit.
- **Décide** de classer les parcelles cadastrées section AH n°1 567 d'une contenance de 25 m², sise Route de Charneuse, au domaine public communal et décide de l'affecter à la circulation publique.
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à cette cession.

13-157 Budget Principal-Actualisation des crédits votés en Autorisations de programmes / Crédits de Paiements (AP/CP) par DCM 12-39 et 12-147 et 13-29

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Approuve la modification de l'autorisation de programme et les crédits de paiements « Réalisation de 2 courts de tennis couverts, 2 courts extérieurs et d'un espace rencontre » comme suit :

➤ Réalisation de 2 courts de tennis couverts, 2 courts extérieurs et d'un espace rencontre

Autorisation de programme	2 643 000€
Crédits de paiement 2012	822 000€
Crédits de paiement 2013	1 821 000€

13-158 Budget Principal – Décision Modificative n°3

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, MM Santilli, Bolon, Girardier ne prenant pas part en vote par cohérence avec leur vote relatif au Budget Primitif 2013

- **Décide** d'adopter la Décision Modificative n°3 du Budget Principal 2013, comme suit :

<u>Section de fonctionnement</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
011 Charges à caractère général	24 700.00	
012 Charges de personnel et frais assimilés	-126 000.00	
65 Autres charges de gestion courante	13 700.00	

66	Charges financières	13 000.00	
67	Charges exceptionnelles	6 700.00	
014	Atténuation de produits	-2 600.00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 910.00	
023	Virement à la section d'investissement	235 705.00	
70	Produits des services et du domaine		17 700.00
73	Impôts et taxes		73 300.00
74	Dotations et participations		52 900,00
75	Autres produits de gestion courante		10 600.00
013	Atténuation de charges		13 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		615.00
	<u>Total section de fonctionnement</u>	<u>168 115.00</u>	<u>168 115.00</u>
<u>Section d'Investissement</u>			
	10-Dotations, fonds divers et réserves		61 400,00
	13-Subventions d'investissement reçues		-18 300.00
	021-Virement de la section de fonctionnement		235 705.00
	040-Opérations d'ordre de transfert entre sections	615.00	2 910.00
	041-Opérations patrimoniales	5 000.00	5 000.00
	16-Emprunts		74 500.00
	20-Immobilisations incorporelles	288 200.00	
	Opération 10-Réserves foncières	140 000.00	
	Opération 11-Aménagement du centre ville	-101 000.00	
	Opération 14-Logements locatifs	221 000.00	
	Opération 16-Travaux d'électrification	-30 000.00	
	Opération 20-Espaces naturels & marais	-50 000.00	
	Opération 22-Vidéoprotection sur la commune	50 000.00	
	Opération 23- Centre socioculturel	-28 000.00	
	Opération 27-Accès collège-Zone des plants	65 000.00	
	Opération 31-Opération non individualisée	-39 900.00	
	Opération 32-Bâtiments scolaires	-8 500.00	
	Opération 33-Route de Ronzy	-15 000.00	
	Opération 37-Voirie communale	59 000.00	
	Opération 41-Route de la Montagne	-208 200.00	
	Opération 42-Tennis	13 000.00	
	<u>Total section d'investissement</u>	<u>361 215.00</u>	<u>361 215.00</u>

13-159 –Marché Service PA12-05 – Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire, les deux-multi-accueils et l'accueil de loisirs – Avenant n°1

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Adopte** l'avenant n°1 marché PA12-05 relatif à la fourniture de repas en liaison froide pour la restauration scolaire, les deux-multi-accueils et l'accueil de loisirs
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire à l'effet de signer tous documents relatifs à cet avenant.

Questions diverses

Enquête Publique sur le projet de SCOT arrêté

L'enquête publique sur le projet de SCoT, arrêté le 31 juillet dernier, se déroulera du lundi 18 novembre au vendredi 20 décembre 2013 inclus. Pour les communes de l'agglomération d'Annecy, le dossier sera consultable au siège de la Communauté de l'Agglomération d'Annecy (46 avenue des Iles – BP 90270- 74007 Annecy) aux jours et heures habituels d'ouverture. Des permanences des membres de la commission d'enquête auront également lieu dans les locaux de la C2A aux dates suivantes :

- Lundi 18 novembre 2013 de 09h00 à 12h00
- Samedi 14 décembre 2013 de 09h00 à 12h00
- Vendredi 20 décembre 2013 de 14h00 à 17h00.

Enquête Publique sur la modification n°4 du PLU de la commune de Poisy

Une enquête publique se déroulera en Mairie de Poisy du lundi 02 décembre 2013 au vendredi 10 janvier 2014 inclus concernant la modification n°4 du PLU. Le dossier sera consultable en mairie.

Le commissaire enquêteur recevra le public en Mairie de Poisy, aux jours et heures suivants :

- le lundi 02 décembre 2013 de 8h30 à 11h30,
- le mercredi 18 décembre 2013 de 15h00 à 18h00,
- le vendredi 10 janvier 2014 de 14h30 à 17h30.